

COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

PLPDMA 2024 2029

Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers & Assimilés



**ENSEMBLE
RÉDUISONS NOS
DÉCHETS**

QU'EST CE QU'UN PLPDMA ?

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés

**Un plan d'actions
pour réduire nos déchets
et ainsi protéger
notre territoire !**



Les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés - ici la COBAS - ont pour obligation de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce programme doit indiquer les objectifs et les actions à mener afin de réduire la production de déchets des usagers du territoire et ainsi contribuer à l'effort national.

**LA COBAS POURSUIT SON ENGAGEMENT
ET VOUS PROPOSE SON NOUVEAU PLPDMA.**

POURQUOI FAIRE UN PLPDMA ?

**Nous produisons
trop de déchets !**

Sur le territoire de la COBAS
656 kg/hab en 2023

**Or, le cycle de vie
de ces déchets
impacte notre planète**

Extraction de matières premières,
production, traitement etc.

**Ensemble,
nous pouvons agir
pour réduire nos
déchets !**



LE CYCLE DE VIE D'UN PLPDMA



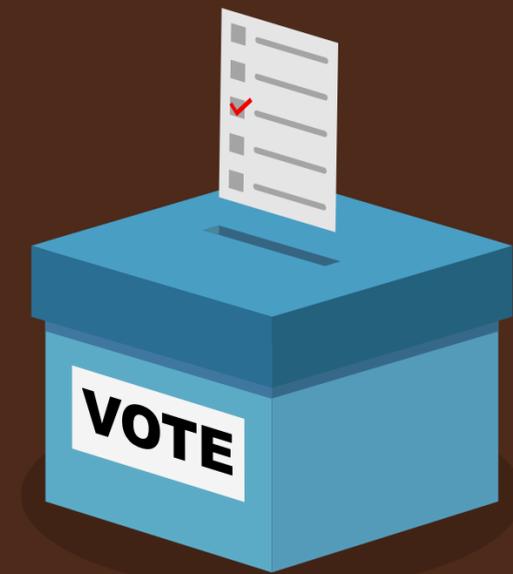
UN PLPDMA DURE 6 ANS

Et est ajusté chaque année
selon le contexte & les priorités



ÉLABORÉ ET SUIVI PAR UNE COMMISSION

Composée d'élus et d'agents de la COBAS et
des communes membres, d'associations, de
représentants de consommateurs et de
professionnels du territoire



SOUMIS À VOTRE AVIS

Et validé par le Conseil
Communautaire

OBJECTIF 2029



592 KG/HAB.

Objectif National

-15% kg DMA/hab. entre 2010 et 2030

Traduction COBAS

-15%kg DMA/hab. entre 2010 et 2029

-65kg/hab. par rapport à 2023

-10.7 kg par hab. par an

PLPDMA 2024 - 2029 : AXES DE TRAVAIL



RÉDUCTION



VALORISATION



SENSIBILISATION

PLPDMA 2024 - 2029 : RÉDUCTION

Objectif : Opérer une réduction majeure des déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du territoire.

Quelques exemples d'actions à mener :

- Mise en œuvre d'un tri à la source des biodéchets : collecte dédiée à l'ensemble des producteurs et renforcement du compostage
- Mise en activité d'une recyclerie avec matériauthèque
- Création d'espaces dédiés au don et au réemploi en déchèterie
- Limitation de l'usage unique au sein de l'Agglo et lors des « Eco Manifestations »
- Réorientation des surplus alimentaires
- Incitation aux démarches professionnelles d'écoconception

PLPDMA 2024 - 2029 : VALORISATION

Objectif : Réduire la part de déchets non valorisés en favorisant la réparation, le réemploi et le recyclage.

Quelques exemples d'actions à mener :

- Généralisation de la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation)
- Organisation d'opérations de broyage de proximité des déchets verts des particuliers
- Facilitation d'ateliers de réparation en partenariat avec les acteurs locaux
- Renforcement de la qualité du tri en déchèterie (signalétique, filières, circulation)
- Orientation des surplus textiles vers les acteurs locaux du réemploi
- Contrôle et orientation des déchets des professionnels
- Zoom sur les déchets maritimes (bateaux, cordages, échouages, voiles etc.)

PLPDMA 2024 - 2029 : SENSIBILISATION

Objectif : Faire prendre conscience aux différents publics du territoire, de l'intérêt de la réduction et de la qualité du tri des déchets.

Quelques exemples d'actions à mener :

- Développement de contenus et des formats d'animation « grand et jeune publics »
- Accompagnement des éco délégués dans la mise en œuvre de projets en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- Accompagnement des professionnels via une offre d'audit des déchets de leur entreprise et de sensibilisation à leur réduction
- Accompagnement des organisateurs événementiels via la charte « Eco manifestation »
- Collaboration avec les éco organismes lors d'événements thématiques
- Zoom sur la déchèterie et développement des connaissances des filières de valorisation
- Renforcement des animations à destination des populations touristiques
- Cartographie de la qualité du tri par secteur et typologie d'erreur
- Développement de l'utilisation des outils digitaux au service de la sensibilisation (site internet, app, vidéos...)

ET VOUS ?



Vous avez des idées ?

Vous portez un projet ?

Vous souhaitez proposer une collaboration ?

Contactez nous à l'adresse suivante

zerodechet@agglo-cobas.fr